



SNUipp/FSU

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs
Professeurs des Ecoles
et PEGC



☎ 04 75 64 32 02
☎ 04 75 64 43 38
✉ snu07@snuipp.fr
Site: 07.snuipp.fr

U.
F.S.U.

Privas, le 11 avril 2013

André HAZEBROUCQ
Secrétaire départemental

Madame la Directrice Académique
Place André Malraux
BP 627
07000 PRIVAS

Réf: AHDA13032
Objet : Formation CAPASH option D

Madame la Directrice Académique,

Nous prenons connaissance des modifications des modalités de formation définies hier par le recteur. Comme nous le craignons et le dénonçons lors des CAPD des 21 février et 9 avril 2013, celles-ci procèdent avant tout de la volonté de réduire le coût de cette formation. En effet, les anciennes modalités prévoyaient une décharge à tiers temps du collègue en formation qui lui permettait d'une part de suivre la formation en "présentiel" mais aussi de disposer d'un temps de rédaction pour le mémoire.

L'introduction dans les nouvelles modalités de "*travaux personnels à distance sur plateforme collaborative de l'UJF "CHAMILO" répartis sur les deux années*", sans autre précision, laisse la porte ouverte à toutes les dérives et toutes les exigences! On notera par ailleurs, que pour cette activité, le volume horaire requis annoncé dans les communications précédentes était de 5 à 6 heures hebdomadaires sur la majeure partie des deux ans de formation. Nous rappelons que si l'apport de plates-formes de formation à distance n'est pas à rejeter d'emblée et peut même constituer un apport intéressant, elle ne saurait se suffire à elle-même et ignorer la dimension collective de l'acte de formation qui seule permet reformulation, confrontation, synthèse, ...

Dans ces conditions, les collègues stagiaires auront à prendre en main, à temps plein, une classe d'élèves à besoins spécifiques, à environnement particulier, nécessitant une construction partenariale conséquente. Cela représente une charge de travail de préparation et de gestion de la classe qui se suffit largement à elle-même. Ils devront donc en plus assumer sur leur temps personnel la totalité de la charge de formation.

Le rectorat aurait voulu décourager les candidats à s'engager dans cette formation qu'il ne s'y serait pas pris autrement! A croire que la hiérarchie ignore ce que demande d'énergie et de passion l'exercice de ce métier au quotidien face à des élèves qui sont tout sauf "virtuels". Le département a un besoin urgent de maîtres spécialisés dans cette option pour couvrir l'ensemble des besoins immédiats (estimé à une quinzaine par l'administration lors de la CAPD du 21 février 2013) et créer un vivier de personnels formés. Onze collègues s'étaient portés candidats cette année sur la base de l'ancien format de formation. C'était une chance d'envisager l'espoir d'une adéquation postes spécialisés/personnels formés se réaliser. De telles modifications risquent d'en décourager plus d'un, plus grave elles pourraient avoir des répercussions sur l'obtention de la spécialisation.

Pour toutes ces raisons, nous continuons à demander l'attribution d'un quart de décharge à chaque stagiaire dans cette option sur la durée de la formation.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition pour apporter toutes les argumentations complémentaires, recevez, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

André HAZEBROUCQ